

COMMUNICATION

Installation des autorités de gouvernance de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) pour la législature 2026–2031

Le jeudi 25 juin 2026 s'est tenue la cérémonie d'installation des autorités de gouvernance de l'Association de communes Sécurité Riviera pour la législature 2026–2031. À cette occasion, les membres du Conseil intercommunal (CI), organe législatif de l'Association, ainsi que ceux du Comité de direction (CODIR), son organe exécutif, ont officiellement pris leurs fonctions.

L'ASR réunit les neuf communes de Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey et Veytaux. À l'échelle régionale, elle assure la coordination des missions de sécurité publique, de secours et de protection de la population.

Grâce à cette collaboration intercommunale, l'ASR contribue quotidiennement à la prévention, à la sécurité et à la qualité de vie des habitantes et habitants de la Riviera vaudoise.

Un Conseil intercommunal en dynamique de croissance

Le CI est composé des déléguées et délégués désignés par les conseils communaux des communes membres. Sa composition repose sur :

- une délégation fixe de deux représentants par commune ;
- une délégation variable comprenant un représentant supplémentaire par tranche entamée de 2'000 habitants.

Pour la législature 2026–2031, le nombre de délégués au CI passe de 63 à 65 membres. Cette augmentation reflète la croissance démographique enregistrée sur le territoire des communes membres.

Les membres du CI sont élus pour la durée de la législature, soit cinq ans. Le secrétariat demeure assuré par Madame Carole Dind. La présidence du CI est quant à elle élue pour une durée d'une année. Pour la période allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, elle est assumée par Madame Lauber Fürst, représentante de la Commune de Montreux.

Les séances du CI sont publiques et se tiennent à raison de cinq fois par année.

La liste complète des membres du CI pour la législature 2026–2031 ainsi que les dates des séances sont disponibles sur le site internet de l'ASR : www.securite-riviera.ch/CI.

Un Comité de direction dans la continuité

Organe exécutif de l'Association, le CODIR est composé d'une représentante ou d'un représentant de chacune des neuf communes membres.

À l'issue de la cérémonie d'installation du CI, le CODIR s'est constitué pour la législature 2026–2031 lors de sa séance constitutive.

Cette nouvelle composition s'inscrit dans une forte continuité puisque sept des neuf membres siégeaient déjà lors de la précédente législature. Seuls deux nouveaux représentants rejoignent le CODIR, illustrant à la fois la stabilité de la gouvernance de l'ASR et la confiance accordée au travail accompli ces dernières années.

La composition du CODIR est la suivante :

- Bernard Degex, président, représentant de la Commune de Blonay – Saint-Légier ;
- Yves Genton, représentant de la Commune de Chardonne ;
- Patrick Michaux, représentant de la Commune de Corseaux ;
- Laetitia Pieper, représentante de la Commune de Corsier ;
- Dominique Pittet, représentante de la Commune de Jongny ;
- Yanick Hess, représentant de la Commune de Montreux ;
- Alessio Grutta, représentant de la Commune de La Tour-de-Peilz ;
- Alexandra Melchior, représentante de la Commune de Vevey ;
- Arnaud Rey-Lescure, représentant de la Commune de Veytaux.

La vice-présidence sera élue lors de la première séance ordinaire du CODIR, le 27 août prochain, et fera l'objet d'une communication ultérieure.

Remerciements aux membres sortants du CODIR

L'ASR tient à adresser ses plus sincères remerciements aux membres sortants du CODIR pour leur engagement et leur précieuse contribution au développement et à la gouvernance de l'Association au cours de la législature écoulée :

- Jean-Baptiste Piemontesi, vice-président et représentant de la Commune de Montreux ;
- Christian Kaelin, membre et représentant de la Commune de Corsier.

Par leur implication et leur expertise, ils ont contribué de manière significative à la réussite des actions et projets de l'ASR et au renforcement de la coopération intercommunale au service de la population de la Riviera.



Photo : ©ASR | Luca Carmagnola - www.looka.ch

De gauche à droite : Laetitia Pieper, Yves Genton, Patrick Michaux, Alexandra Melchior, Bernard Degex, Yanick Hess, Dominique Pittet, Arnaud Rey-Lescure et Alessio Grutta.

Le nouveau CODIR entrera en fonction le 1er juillet 2026 avec la volonté de poursuivre le développement d'une sécurité publique de proximité, efficace et coordonnée, au service de l'ensemble de la population de la Riviera vaudoise.

Clarens, le 30 juin 2026

Renseignements

- Bernard Degex, Président du Comité de direction, 079 408 68 54
- Clément Leu, Directeur, 079 523 00 33
- Cellule Communication & Relations publiques, 021 966 83 30 - communication@securiv.ch

Communication et RP

Rue du Lac 118
C.P. 434

T. 021 966 83 33
F. 021 966 83 01

communication@securiv.ch
www.securite-riviera.ch